



**VOUS ACCOMPAGNER  
DANS VOTRE DÉMARCHE DE DON**  
COORDINATION HOSPITALIÈRE  
DES PRÉLÈVEMENTS D'ORGANES ET DE TISSUS

# QUI SOMMES-NOUS ?

## Notre rôle :

L'équipe de coordination est une équipe dédiée au don d'organes et de tissus. Elle est composée de médecins, d'infirmiers(ières) et d'une psychologue.

## Auprès de l'équipe de réanimation :

Nous rencontrons l'équipe médicale et paramédicale afin d'évaluer la possibilité du don d'organes. Lorsque cette dernière est envisageable nous organisons la procédure en lien avec les différents acteurs (Agence de la biomédecine, équipes chirurgicales...).



## QUESTIONS DE PARENTS

### Combien de temps cela dure ?

Après notre rencontre, une démarche de don va durer entre 24h et 48h.

### Comment cela se passe-t-il ?

Une démarche se compose de différentes étapes réglementaire et sanitaire afin de garantir la protection des personnes (donneur, proches, receveurs)

- Plusieurs investigations sont nécessaires pour valider le don (examens biologiques et d'imagerie)
- Recherche des receveurs par l'Agence de Biomédecine
- Organisation du bloc opératoire avec les équipes chirurgicales

### Est-ce que les organes vont être donnés à un enfant du même âge ?

Les règles d'attribution des organes pédiatriques se font prioritairement aux enfants.

En France le don est anonyme.

A votre demande, nous pourrons vous donner des nouvelles des receveurs dans le respect de l'anonymat.





## **Auprès de vous :**

Notre rôle est de vous accompagner, d'apporter des réponses à vos questions, de veiller au respect de vos souhaits. Nous sommes présents auprès de votre enfant tout au long du bloc opératoire et restons joignables 24h/24h pour vous tenir au courant de l'ensemble de la démarche.

Cette démarche pourra être interrompue à tout moment à votre demande ou en cas de découverte de contre-indication au don d'organes.



## **Quand est-ce que nous pourrons revoir notre enfant ?**

A la fin du bloc opératoire, dès lors que nous aurons confié votre enfant à l'équipe du service funéraire.

Vous pourrez les contacter ensuite pour vous recueillir auprès de lui.

Dans le cas d'un obstacle médico-légal, vous pourrez vous rendre auprès de votre enfant seulement après la levée de l'obstacle par le procureur de la République. Le délai peut s'étendre sur plusieurs jours et n'est pas lié au don d'organes.

## **Est-ce que le don va se voir ?**

Une attention particulière est portée à l'intégrité du corps de votre enfant. Le prélèvement est réalisé au bloc opératoire, par une équipe chirurgicale spécialisée et ce, dans les mêmes conditions qu'une intervention classique. Seuls des pansements rendent visible le don.

## NUMÉROS UTILES

### Pour toute question, à tout moment :

Coordination hospitalière des prélèvements d'organes et de tissus des HCL

**04 72 11 02 28**

[hcl.coordination-des-prelevements@chu-lyon.fr](mailto:hcl.coordination-des-prelevements@chu-lyon.fr)

### Pour les informations funéraires :

Contact à transmettre à votre entreprise de pompes funèbres

Information sur les modalités de cérémonie religieuse ou laïque sur l'hôpital

### Service funéraire Hôpital Femme Mère Enfant

**04 72 35 79 32 / 04 72 11 89 88**

Horaires d'ouverture :

En semaine 7h30-17h45

Samedi 7h45-12h00 puis 13h00-17h45

Dimanche et jours fériés 9h00-12h00 puis 13h00-17h45

### Pour toute question administrative :

**Bureau des décès : 04 72 12 94 87**

Les certificats médicaux ou questionnaires pouvant vous être demandés par certains organismes sont à adresser au médecin de la coordination. Il les remplira et vous les enverra par courrier ou par mail.

### **A l'attention de l'entreprise de pompes funèbres :**

Lors d'un don d'organes et/ou de tissus au sein d'un établissement des Hospices Civils de Lyon, les soins de conservation dispensés sont pris en charge financièrement. De même, le séjour en chambre funéraire au sein des HCL et la mise à disposition de la salle technique ne seront pas facturés par l'hôpital.

La facture relative aux soins est à transmettre via CHORUS :

N° SIRET 26690027300217

SUIVEZ LES HOSPICES CIVILS DE LYON SUR :



[www.chu-lyon.fr](http://www.chu-lyon.fr)

FONDATION  
**HCL**  
HOSPICES CIVILS  
DE LYON

Ensemble,  
donnons des AILES  
à notre SANTÉ !

<https://fondationhcl.fr>